

Séau

LE trois février mil neuf cent seize.-----

DEVANT PH. BEAUDOUIN, Notaire pour la Province de Québec, soussigné, pratiquant à Montréal, et les deux témoins ci-après----- nommés et désignés.-----

A C O M P A R U :-----

Monsieur EMILIEN DAoust, libraire, de la ville de Westmount.-----

Lequel a fait son testament ainsi qu'il suit:-----

1o- Je recommande mon âme à Dieu.-----

2o- Des vingt-trois mille piastres d'actions par moi----- souscrites dans le fonds-capital de la LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Limitée, ayant son bureau principal à Montréal, je donne et lègue la----- moitié à ANTONIO VALIQUET, mon neveu; et je donne et lègue la jouis- sance de l'autre moitié de ces actions à Dame CONCORDE DAoust, épou- se du Dr. J.R. GOYER, ma soeur, sa vie durant, et la propriété----- conjointement et par égale part à ses deux fils, EMILIEN GOYER et HONORE GOYER, qui n'entreront en possession qu'après le décès de----- leur mère, avec droit d'accroissement entre eux deux au cas de dé- cès soit avant soit après mon propre décès.-----

Pour par chacun de mes dits neveux jouir et disposer des dites actions dans la proportion indiquée, en pleine propriété,----- avec tous les avantages y attachés.-----

3o. Je donne et lègue à Dame IDA THERESE TANGUAY, mon----- épouse, tous les autres biens, meubles et immeubles, que je laisse- rai à mon décès, y compris toutes les réclamations que je puis----- avoir relativement à l'immeuble situé à Westmount, No. 376, Rue Roslyn; pour du tout jouir et disposer en pleine propriété l'en----- instituant ma légataire universelle.-----

4o- Je nomme la dite Dame IDA THERESE TANGUAY, mon épou- se, comme mon exécutrice testamentaire.-----

CE TESTAMENT fut ainsi fait et reçu à Montréal, au bureau du testateur, sous le numéro deux mille neuf cent dix-sept; et après que lecture en fut faite au testateur par le dit PH.BEAUDOUIN, No- taire, en présence de M. EDMOND JOSEPH LABRECQUE, et M. JEAN MARIE FRASER, tous deux comptables, le premier de la ville de Montréal,-- et le second, de la ville de Verdun, témoins compétents requis par

No. 2917

Le 3 Février, 1916.

XX

T E S T A M E N T

de

EMILLEN DAoust

XX

COPIE

Copie enregistrée à  
Montréal, le 28 septembre 1928,  
sous No. 191097.

COPIE DE COPIE

ME. PH. BAUDOUIN, N.P.

le testateur, celui-ci a déclaré que ce testament est conforme à ses intentions, et il l'a signé en présence des dits témoins et notaire et avec eux.-----

(SIGNE) E. DAoust.-----

( " ) E.J.LABRECQUE.-----

( " ) J.M.FRASER.-----

( " ) PH. BEAUDOUIN, N.P.-----

POUR copie conforme à l'original trouvé parmi les actes notariés de Me.PH.BEAUDOUIN, Notaire public, pour la Province de Québec, lesquels actes sont déposés dans les Archives de la Cour Supérieure à Montréal.-----

Montréal, 30 juin 1928.-----

(SIGNE) A.E. GRANDBOIS, D.P.C.S.-----

COPIE DE COPIE.

COPIE PAR: R.R.  
COMP. " : *at* & M.B.

A C T E D ' A C C O R D

RELATIF A DES TRAVAUX A ETRE EXECUTES DANS: les municipalités de Montréal, ville Saint-Laurent et Paroisse St-Laurent, comté de Jacques-Cartier.

Reconnaissant la nécessité de faire aux cours d'eau désignés comme suit: "Ruisseau Rhimbault" et branches d "Des Terres Noires" et "Pierre Gohier",

les travaux suivants, savoir: CREUSER, ELARGIR et REDRESSER le Ruisseau Rhimbault, à partir de son embouchure dans la rivière des Prairies, à un point située dans la municipalité de Montréal, pour remonter sur toute sa longueur, soit jusqu'à la ligne des lots 218 et 217 de la paroisse de Saint-Laurent, à l'endroit où il se divise en deux branches ci-dessus mentionnées, les travaux devant également se poursuivre dans la branche des Terres Noires, sur les lots 217 à 157 inclusivement de la paroisse de St-Laurent et dans la branche Pierre Gohier, sur les lots 217 à 210 inclusivement et 491 à 506 inclusivement de la Paroisse de St-Laurent, le tout conformément à l'étude faite par le ministère de l'Agriculture et suivant le profil préparé à cet effet en janvier 1934;

Reconnaissant aussi la nécessité qu'il y a d'entretenir les travaux exécutés;

ATTENDU que lesdits travaux, ainsi que leur entretien intéressent les personnes suivantes: (Ecrivez ci-dessous les nom et prénoms des personnes intéressées ainsi que les numéros de lots)

Ville de Montréal

Noms

Nos de lots.

Ville de St-Laurent

Paroisse de St-Laurent

ATTENDU que ces personnes sont les seules intéressées aux dits travaux; les soussignés, qui constituent au moins les trois-quarts desdites personnes intéressées, s'engagent par le présent acte d'accord, à exécuter ou à faire exécuter les travaux énumérés ci-dessus, ou à ce que ces travaux soient exécutés à leurs frais, au pro rata des intérêts de chacune des personnes intéressées, d'après l'unité de surface, et ce de la manière ci-dessous:

Municipalité de....

Noms

Nos de lots

Superficie égouttée.

Transcrire ici le nom de tous les intéressés, le no de lot de leur propriétaire et la superficie égouttée.

Ils s'engagent aussi à entretenir, à faire entretenir les dits travaux ou à ce que lesdits travaux soient entretenus à leurs frais, au prorata des intérêts de chacune des personnes intéressées, et ce, aussi longtemps que durera le présent acte d'accord.

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont signé en triplicata et devant témoins à ce jour du mois de mil neuf cent trente-neuf.

Signatures.

.....

;;;.....

Signature de deux témoins:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Obtenir ici la signature d'au moins les trois-quarts des intéressés. Les opposants qui ne veulent pas signer l'acte d'accord devront être avisés suivant les dispositions de l'article 502a du Code Municipal.

.....

.....



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Québec, le 13 mai 1943.

M. J.-Armand Dugas, N.P., secrétaire-trésorier de la  
corporation municipale du comté de Jacques-Cartier  
15,981 ouest, blvd Gouin, Ste-Généviève-de-Pierrefonds.

RE; cours d'eau "Rimbault" (29-D-2704)  
-----

Cher monsieur,

L'honorable Adélard Godbout, premier ministre et ministre de l'Agriculture, me prie de vous informer que, sur la recommandation de M. le Dr C.-A. Kirkland, député du comté de Jacques-Cartier, le ministère de l'Agriculture fournira encore pour cette année, à votre corporation municipale, l'outillage nécessaire à l'amélioration du cours d'eau précité, et ce, aux conditions énoncées dans notre lettre d'offre, en date du 9 mars 1941, ces conditions ayant été acceptées par une résolution de votre corporation à sa séance du 9 décembre 1942.

Ces travaux seront exécutés suivant les plan et profil préparés à cet effet, mais le ministère se réserve le droit de faire tout changement jugé nécessaire lors de leur exécution. Il se réserve de plus le privilège de suspendre et même discontinuer complètement les travaux, s'il juge que la chose devient nécessaire ou s'il en est forcé par des circonstances non prévues lors de la préparation de ces documents.

Votre tout dévoué,

Le sous-ministre adjoint de l'Agriculture,

Adrien Morin.

/MC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Québec, le 6 juin 1946

Corporation municipale du comté de Jacques-Cartier,  
a/s de M. J.-Armand Dugas, N.P., secrétaire-trésorier,  
15,981 ouest, boulevard Gouin,  
Ste-Geneviève-de-Pierrefonds.

Messieurs,

RE: ruisseau RAIMBAULT et embranchements TERRES NOIRES.  
PIERRE GOYER  
municipalité de la paroisse de St-Laurent

Vous êtes par la présente informés que l'honorable ministre de l'Agriculture pourra mettre à la disposition de votre corporation l'outillage nécessaire pour épandre les déblais extraits des cours d'eau ci-dessus, et ce, aux conditions suivantes;

Le ministère paiera les frais d'opération du tracteur (huile, gazoline, etc.), ainsi que les salaires des mécanicien et graisseur, pourvu que votre corporation consente à verser \$1.50 de l'heure de travail comme compensation de ce service.

Votre corporation devra fournir la main-d'oeuvre additionnelle, si nécessaire, et se charger de toute autre dépense supplémentaire qui pourrait survenir.

Le ministère exécutera ces travaux pour et au nom de votre corporation municipale et il ne sera responsable d'aucun dommage par suite de leur exécution.

La présente constitue une offre de collaboration, mais ne peut être considérée comme un engagement formel de la part du ministère de l'Agriculture envers votre corporation municipale.

Votre corporation devra accepter ces conditions, par une résolution en bonne et due forme, et ce, d'ici le 20 juin 1946. Si, à cette date, nous n'avons pas reçu ladite résolution, l'épandage des déblais de ces cours d'eau ne sera pas entrepris cette année et l'outillage sera affecté à d'autres travaux.

Votre tout dévoué,

Jules Simard,  
Sous-ministre de l'Agriculture.

F/TM.

7 septembre 1946.

M. Jules Simard, Sous-Ministre.  
Ministère de l'Agriculture.  
Hôtel du Gouvernement.  
QUEBEC.

Cher Monsieur,

RE: Ruisseau Raimbault & Terres Noires  
Pierre Gohier, Par. St. Laurent.

A son assemblée de juin dernier, le Conseil du Comté Jacques-Cartier avait considéré par résolution votre offre de machinerie contenue dans votre lettre du 6 juin dernier, et ainsi, accepté les conditions du déblaiement de ces cours d'eau, au moyen de cette machinerie.

Je m'aperçois que par mégarde, j'ai omis de vous envoyer une lettre dans le sens de la présente, que je viens de trouver dans mon dossier, laquelle vous avait été écrite au commencement de juillet dernier.

Vu notre assemblée mercredi prochain, je me demande si je pourrai votre acceptation au Conseil; ou, si nous sommes trop tard pour bénéficier de votre offre, et ce, à cause de cet oubli bien involontaire.

Serait-ce trop vous demander de répondre à la présente, pour mercredi prochain, si possible.

Votre tout dévoué,

Séc-Trés. C.M.C.J.C.

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU COMTE DE JACQUES-CARTIER

---

Du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue le 12 juin 1946, a été extrait ce qui suit:

Une lettre du Ministère de l'Agriculture, en date du 6 juin 1946, RE:Épandage deblais Cours d'eau Raimbault et Pierre Gohier est communiquée.

Sur ce, proposition de M.le Maire Armand Labrosse.

Appuyé par M.le Maire Joseph Marceau. Cette ~~Proposition~~ décide de se prévaloir de l'offre contenue dans cette lettre, et consent en conséquence à ce que ce Ministère exécute ces travaux d'épandage des deblais des susdits Cours d'Eau, et pour ce service la Corporation s'engage de payer \$1.50 par heure de travail, le Ministère supportant les frais de mécanicien et graisseur, gaz, etc..

Cette Corporation fournira la main d'oeuvre additionnelle, si nécessaire, et se chargera de toutes autres dépenses supplémentaires à survenir, et supportera toute responsabilité pour dommages causés par suite de l'exécution de ces travaux.

Cette résolution n'engage le Conseil que pour ceux des intéressés qui auront signé la demande d'épandage.

ADOPTÉ

VRAIE EXTRAIT

Sec.-Trés.  
C.M.C.J.C.

EXCLUSIVE CONNECTION WITH WESTERN UNION CABLE SERVICE



CANADIAN NATIONAL

W. M. ARMSTRONG, GENERAL MANAGER  
TORONTO

TELEGRAPHS

NO 3 CK 20 3 EX NLNL HQ. QUEBEC QUE SEPT 9 46

NOTAIRE J. ARMAND DUGAS,  
STEGENEVIEVE DE PIERREFONDS VIA POINTE CLAIRE, QUE .SERAIT URGENT ACCEPTER OFFRE MINISTRE AGRICULTURE  
RE EPANDAGE DEBLAIS RUISSEAU RAIMBAULT ET EMBRANCHEMENT  
TERRES NOIRES PIERRE GOYER.PIERRE EMILE ROY  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

HN640AM

16 septembre 1946.

Ministère de l'Agriculture.  
Hôtel du Gouvernement.  
Québec.

M.P.-Emile Roy,

RE:Ruisseau Rimbault & Terres noires  
Pierre Gohier, Par. St-Laurent.

Je vous remercie du télégramme envoyé en rapport avec ce que dessus, et que j'ai justement reçu lundi dernier avant mon assemblée du 11 septembre courant.

Vous trouverez sous pli, une copie de la résolution adoptée à l'assemblée de juin dernier, par laquelle notre Municipalité accepte votre machinerie pour et l'épandage des déblais des susdits cours d'eau.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.  
C.M.CJ..C.